

Un colloque sur l'herméneutique de Vatican II

Author : Vini Ganimara

Categories : [Divers Osservatore](#)

Date : 1 février 2011

Je lis sur le blogue du Mesnil une intéressante [relation](#) du colloque qui s'est tenu à Rome sur "Le concile Vatican II et sa juste herméneutique à la lumière de la Tradition de l'Église", sous l'égide des Franciscains de l'Immaculée, du 16 au 18 décembre.

Toute la relation est à lire, mais voici déjà quelques extraits, qui m'ont semblé particulièrement suggestifs:

"« L'homme que le concile rencontre – a dit Mgr Negri – porte sur ses épaules l'échec de la modernité ». Le prélat a fait remarquer que la culture chrétienne, à l'époque moderne, s'est d'abord heurtée à la culture séculière, puis s'est vue peu à peu absorbée par cette dernière, altérant ses caractéristiques spécifiques et se conformant aux lignes de pensée du rationalisme et de l'illumisme. Le concile représentait une occasion propice pour recentrer la culture catholique sur la Tradition mais, à cause des oppositions, des luttes intestines, des lectures sécularisées et des applications errantes qui le minaient, il n'a pas pu jouer son rôle."

"La prétention de séparer le concile du post-concile, selon Roberto De Mattei, est aussi insoutenable que celle de séparer les textes conciliaires du contexte pastoral dans lequel ils ont été produits. Aucun historien sérieux, aucune personne de bon sens, ne saurait accepter cette séparation artificielle qui naît plus d'une prise de position que d'une évaluation sereine et objective des faits. « Aujourd'hui encore – a conclu l'historien romain – nous vivons les conséquences de la "Révolution conciliaire" qui a anticipé et accompagné celle de soixante-huit. Pourquoi vouloir le cacher ? L'Église, comme l'a affirmé Léon XIII, en ouvrant aux chercheurs les Archives Secrètes du Vatican, "ne doit pas craindre la vérité" »."

"Une conférence d'une grande valeur théologique fut celle du R.P. Serafino M. Lanzetta, jeune théologien des Franciscains de l'Immaculée. Le père Lanzetta a fait un status quaestionis sur l'approche théologique de Vatican II, à travers l'analyse de la réception du concile par diverses écoles théologiques post-conciliaires. La conclusion qui en découle est que le concile, dont personne ne peut douter sincèrement de la rectitude d'intention, a favorisé les herméneutiques opposées du post-concile pour avoir abandonné, ou du moins négligé l'approche métaphysique des réalités de la foi et de la morale. Ce que le concile enseigne, il le fait en utilisant une forme descriptive et très souvent seulement allusive : ceci a permis aux novateurs d'extrapoler des conclusions théologiques aberrantes dont le Vatican II n'est pas responsable, sinon à

cause d'un certain manque de clarté et de précision terminologique.

Il était, par exemple, impossible d'appliquer ces nombreuses herméneutiques en acte ainsi que les grilles interprétatives si variées, aux textes de Vatican I : si elles ont été appliquées avec une certaine facilité à Vatican II, cela est dû à un certain rejet du langage scholastique typique de la tradition théologique précédente, laquelle a été nommée, avec mépris, "livresque". On a voulu la remplacer par le « ressourcement » (de Lubac), c'est-à-dire le retour aux Pères : mais les Pères, sur plusieurs points de la théologie et de la philosophie, en savent moins que nous, vu le progrès théologique réalisé dans la compréhension de la Révélation Divine immuable et l'apport décisif du Concile de Trente et de Vatican I en matière de dogmatique. Le retour aux Pères et à leurs formules, à la liturgie des origines et à l'Écriture cache bien souvent sous le parfum une odeur prononcée de biblicisme, de fidéisme et d'archéologisme : tout ce que le Pape Pie XII repoussait prophétiquement dans l'*Humani generis* (1950)."

"L'abbé Florian Kolffhaus, de la Secrétairerie d'État, a tenu une importante relation. Le théologien allemand a fait une critique "de l'intérieur" des documents conciliaires, en montrant que leur valeur magistérielle variée et différenciée correspond à leur majeure ou mineure autorité, laquelle se réduit quelques fois à un pur précepte disciplinaire. Le concile Vatican II a voulu être un concile pastoral, c'est-à-dire orienté vers les nécessités de son temps, tourné vers l'ordre de la pratique. Il n'a affirmé aucun nouveau dogme, aucun anathème solennel, et il a promulgué des catégories différentes de documents par rapport aux conciles précédents ; et malgré cela, Vatican II doit être compris dans la continuité ininterrompue du Magistère, puisqu'il a été un concile de l'Église légitime, œcuménique et doué de l'autorité relative. Certains de ses documents, c'est-à-dire les décrets et les déclarations, comme l'*Unitatis Redintegratio* sur l'œcuménisme, *Nostra Aetate* sur les religions non-chrétiennes et *Dignitatis Humanae* sur la liberté religieuse, a souligné l'abbé Kolffhaus, ne sont ni des documents définissant des vérités infaillibles, ni des textes disciplinaires présentant des normes concrètes. C'est en cela que réside la grande nouveauté de Vatican II : contrairement à tous les autres conciles, qui exposaient la doctrine ou la discipline, il transcende toutes ces catégories.

Il s'agit d'une exposition doctrinale, qui ne vise pas à donner de définitions ni à imposer de limites dans l'intention de combattre l'erreur, mais qui est tournée vers l'agir pratique conditionné par le temps. Le concile n'a proclamé aucun "nouveau" dogme et n'a révoqué aucune "vieille" doctrine, mais a plutôt fondé et promu une nouvelle praxis dans l'Église. La proposition de l'abbé Kolffhaus est de mieux préciser l'expression fuyante « magistère pastoral » par le « *munus praedicandi* » plus limité que le « *munus determinandi* ». Cela signifie : annonce de la doctrine, non pas définition doctrinale ; liée au temps et conforme au temps, non pas immuable et pas toujours égale ; qui oblige, mais n'est pas infaillible."

Entre "l'intégrisme" conciliaire qui consisterait à considérer que tous les textes de Vatican II sont normatifs et le rejet en bloc de tous les textes, il est clair qu'il doit exister une voie. Disons, puisque c'est devenu l'expression à la mode, une voie "d'herméneutique de la continuité". Mais

il importe aussi de préciser que c'est à l'autorité magistérielle qu'il incombe de donner l'interprétation légitime des textes litigieux (en nombre d'ailleurs relativement réduits) et que le nouveau Syllabus que demandait à ce même colloque Mgr Schneider serait fort bien venu...